

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 septembre 2015 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

### Etaient présents :

**Membres élus :** Mme Odile PRADIER, M. Jacques ROUCHON, Mme Christine BONNEFOY, M. Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, M. Patrice FRANÇON, M. Philippe DUTEL, Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maryline MOUNIER, Mme Chrystelle GASSMANN, M. Jean FOURNEL, M. André MOLLE, Mme Arlette VIOZAT, M. Thierry DESOLME, Mme Stéphanie DEFOUR, M. Jean-Jacques SAMUEL, M. Jérôme PICHOT, Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON, Mme Dominique ASTIER-COURBON, M. Bernard ROUCHON, Mme Camille FANGET, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif : M. Bruno SAMUEL et Mme Isabelle MICHEL

### Absents excusés avec pouvoir

Mme Marguerite FOULTIER qui avait donné pouvoir à M. Jacques ROUCHON  
M. Alain MONDON qui avait donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET  
M. Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER  
M. Louis BESSON qui avait donné pouvoir à M. Jean FOURNEL

### Absente excusée

Mme Carole GRAIL

---

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire tient à remercier tout particulièrement Monsieur Paul SOUVIGNET, présent dans le public, pour son travail de correspondant de presse au journal « Le Renouveau » qui a publié sa dernière édition ce mois-ci.

Madame Carole GRAIL a fait connaître à Monsieur le Maire les impératifs personnels et professionnels liés à ses absences aux réunions du Conseil Municipal pendant une période prochaine d'environ un an.

### 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JUILLET 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 17 juillet 2015.

### 2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Le Conseil Municipal prend acte de la communication des arrêtés n°130, 133, 140 et 145.**

### 3 - CREATION BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX AU CIMETIERE DE ST JUST

Lors de sa séance du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché à la SARL EGBTP Guy PEYRARD de RIOTORD et de retenir la tranche conditionnelle et l'option. Compte-tenu de la demande des familles et afin de répondre à des situations d'urgence, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser et de commercialiser sept caveaux de six places, trois caveaux de quatre places et deux caveaux de deux places.

La vente de caveaux par la commune constitue une activité industrielle et commerciale. Les prix de vente des concessions avec caveaux doivent être établis en tenant compte des prix des marchés conclus pour l'aménagement. Ces opérations sont soumises à la TVA et doivent être retracées dans un budget annexe sous la forme d'un service exploité en régie.

Le tarif des caveaux sera fixé lors de la réunion du prochain conseil municipal.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la création du budget annexe vente de caveaux au cimetière de St Just et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès du service des impôts des entreprises d'Yssingeaux en vue d'obtenir l'assujettissement du budget annexe vente de caveaux au régime fiscal de la TVA.

#### **4 - PERSONNEL COMMUNAL**

- **Création et recrutement d'un contrat emploi avenir à l'école publique « La Communale »**

Monsieur le Maire informe que la collectivité a effectué auprès de la Mission Locale d'YSSINGEAUX une offre d'emploi afin de recruter un agent de service auxiliaire à l'école publique « La Communale » de SAINT-JUST-MALMONT en contrat emploi avenir pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 sur la base de 24 heures hebdomadaires. L'aide de l'Etat pour le recrutement d'un jeune en contrat emploi avenir est de 75 % du SMIC brut mensuel.

Après vérification des critères d'accessibilité et des compétences demandées, la candidature de Madame SOREK Mathilde a été retenue. Elle avait effectué quelques remplacements au cours des années 2014/2015 et avait donné entière satisfaction. Monsieur le Maire précise qu'un accompagnement à la formation sera effectué dans le cadre de celle-ci.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la création d'un contrat emploi avenir à l'école publique « La Communale » de SAINT-JUST-MALMONT et autorise le recrutement de Madame SOREK Mathilde.

- **Astreintes 2016 Filière technique**

Monsieur le Maire rappelle que, comme les années précédentes, il convient de mettre en place le planning d'astreinte d'exploitation pour les agents des services techniques municipaux pour l'année 2016, c'est-à-dire une astreinte de week-end et de jour férié pour la période de mi-mars à mi-novembre (1 agent d'astreinte) et une astreinte de semaine complète et de jour férié pour la période de mi-novembre à mi-mars (4 agents d'astreinte pendant la période hivernale pour assurer le déneigement et le salage en semaine). Ces indemnités d'astreinte sont cumulables avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires en cas de travail effectif des agents dans le cadre d'une intervention.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer le planning d'astreintes d'exploitation effectuées par les agents du service technique pour l'année 2016 sur les bases suivantes :

- week-end (du vendredi 18h au lundi 8h)	116.20 €
- astreinte de nuit semaine	10.75 €
- astreinte le dimanche ou jour férié	46.55 €
- semaine complète d'astreinte	159.20 €
- astreinte le samedi	37.40 €

- **Création d'emploi pour remplacement d'un agent en départ en retraite**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, compte-tenu du départ en retraite de Madame PAULET Gisèle au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'école publique « La Communale », il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à compter du 07 décembre 2015 et propose la nomination sur ce poste de Mademoiselle WANDAOGO Ramata qui effectuait des remplacements sur notre collectivité depuis 2007.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) et la nomination de Mademoiselle WANDAOGO Ramata sur ce poste.

## 5 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE

### • **Convention de reversement du fonds de soutien rythmes scolaires**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec la Communauté de Communes « Loire Semène » la convention de reversement du fonds d'amorçage perçu par la commune au titre de la réforme pour les rythmes scolaires au titre de l'année scolaire 2015-2016 pour les écoles publiques de Saint-Just-Malmont et Malmont.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence des TAP sera toujours exercée par la Communauté de Communes « Loire Semène » et que le fonds de soutien sera versé à la commune qui devra en effectuer le reversement.

Monsieur le Maire précise que le budget annuel des TAP est de 330 000 € et qu'après déduction des subventions il reste à la charge de la CCLS 200 000 €.

Madame Camille FANGET demande si les TAP vont devenir payants ?

Monsieur le Maire lui répond qu'actuellement les fonds de la CCLS permettent encore la gratuité des TAP mais qu'un axe reste à travailler et à améliorer : réduire la différence observée entre les inscrits et les présents.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de reverser à la CCLS la totalité des crédits qui seront perçus par la commune dans le cadre du fonds de soutien pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

### • **Convention de mise à disposition personnel pour activités périscolaires**

Les activités scolaires ont été reconduites pour l'année scolaire 2015-2016 dans les écoles publiques de Saint-Just-Malmont et Malmont. La commune met à disposition de la communauté de Communes « Loire Semène » du personnel communal pour effectuer l'heure des TAP.

Monsieur le Maire précise que les personnels ci-dessous seront mis à disposition dans le cadre des TAP :

#### - Ecole de Saint-Just-Malmont

Madame Agnès SOLMONA, adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe

Mademoiselle Ramata WANDAOGO, agent contractuel

Mademoiselle Camille POYET, agent en contrat Cui

La salle polyvalente de Saint-Just-Malmont est mise à disposition des TAP les mardis et jeudis.

#### - Ecole de Malmont

Madame Bernadette FAVERJON, adjoint technique

Madame Martine PANEL, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

La salle d'animation de Malmont est mise à disposition également au TAP ainsi qu'à compter de cette année scolaire la salle polyvalente de St Just Malmont à raison de deux après-midi par semaine.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition à la Communauté de Communes « Loire Semène » des agents susnommés ainsi que des locaux dans le cadre des TAP.

## 6 - TRANSPORTS SCOLAIRES

### **Approbation marchés transports scolaires services 205.02 et 205.03**

Monsieur le Maire précise que le service 205.02 concerne le ramassage scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires publiques et privées de la commune sur les écarts ainsi qu'une approche à Lerbret mise en place pour les élèves du secondaire afin qu'ils puissent être pris en charge pour prendre le service Malmont/Saint-Didier-en-Velay.

Le service 205.03 concerne une approche pour les élèves du secondaire de Malmont à Saint-Just-Malmont afin qu'ils puissent se rendre par la suite à Monistrol/Loire puis un service pour transporter les élèves du secondaire de Malmont sur les lycées du Chambon-Feugerolles et Firminy.

Après ouverture et analyse des offres par la commission du Département, le marché du service 205.02 a été attribué au transporteur Voyages Velay Vivarais d'Yssingaux et le service 205.03 aux voyages GOUNON de Monistrol/Loire.

Monsieur le Maire regrette cependant que la commune n'est pas été associée à la décision.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve les marchés de transports scolaires services 205.02 et 205.03.

### **Tarification service ramassage Saint-Just-Malmont/Saint-Didier et Malmont/Saint-Didier**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour l'année scolaire 2015/2016 sur le transport scolaire des autocars DRIOT-MASSON (ligne 34) :

Abonnement mensuel par élève	
Saint-Just-Malmont/Saint-Didier	62.00 euros TTC
Malmont/Saint-Didier	84.00 euros TTC

Soit après subventionnement du Conseil Général Haute-Loire le montant mensuel par élève qui sera facturé à la commune :

Saint-Just-Malmont/Saint-Didier	18.30 euros TTC
Malmont/Saint-Didier	22.50 euros TTC

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal prend acte de la nouvelle tarification du service de ramassage scolaire Saint-Just-Malmont/Saint-Didier et Malmont/Saint-Didier des Autocars DRIOT-MASSON (ligne 34) applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **7 - PROLONGATION LOCATION « LE PARADIS FLEURI » POUR 6 MOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Laëtitia DUTEL, gérante du Paradis Fleuri, a sollicité une prolongation de 6 mois, à compter du 9 septembre 2015, de la location du local de 59.80 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée des locaux de l'ancienne caserne, Rue de Firminy, pour son activité de fleuriste.

Monsieur le Maire précise que les locaux de l'ancienne caserne serviront à reloger la Jeune Garde Rubanière pendant les futurs travaux du bâtiment du Cercle.

Compte-tenu des charges d'électricité et d'eau, il convient de redéfinir un nouveau loyer mensuel qui s'élèverait à 341.00 €.

Monsieur Philippe DUTEL, oncle de Madame Laëtitia DUTEL, ne prendra pas part à la délibération.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise la prolongation de 6 mois, à compter du 9 septembre 2015, de la location du local de 59.80 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée des locaux de l'ancienne caserne, pour l'activité de fleuriste de Madame Laëtitia DUTEL.

### **8 - CONVENTION MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT CG 43**

Monsieur le Maire rappelle que le Service d'Assistance Technique de l'Eau et à l'Assainissement du Département de la Haute-Loire assure dans le cadre de ses missions pour la commune certaines prestations afin d'obtenir le meilleur fonctionnement possible des ouvrages d'assainissement collectifs communaux. Une convention règle entre le Département de la Haute-Loire et la Commune de Saint-Just-Malmont le contenu des prestations de la mission d'assistance technique ainsi que la rémunération due par la commune pour la réalisation de ces prestations, soit pour l'année 2015 la somme de 2702.97 €.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec le Département de la Haute-Loire.

### **9 - CONVENTION DENEIGEMENT AVEC DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**

Dans le cadre du contrat de déneigement conclu entre le Département de la Haute-Loire et la Commune, il s'avère que l'index figurant sur le contrat et qui permet d'actualiser chaque année les prestations exécutées par

les services communaux a été supprimé. Il convient donc d'établir une nouvelle convention afin d'intégrer le nouvel index INSEE.

Monsieur le Maire rappelle les prestations réalisées par la Commune sur les sections de routes départementales :

- RD 10 du PR 58+020 (sortie de Malmont) au PR 63+890
- RD 12 du PR 52+838 (carrefour RD 234) au PR 54+830 (limite du département)
- RD 234 du PR 0+380 (sortie de St Just) au PR 2+800 (carrefour RD 12)
- Echangeur des Sagnes : 800 mètres
- Echangeur RD 500 – RD 234 : 400 mètres

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la convention de déneigement à intervenir entre le Département de la Haute-Loire et la Commune.

## **10 - TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire informe que Madame le Comptable du Trésor demande l'allocation en non valeur de titres émis sur plusieurs exercices se rapportant au ramassage scolaire, au restaurant scolaire et à des produits divers pour un montant de 30.84 € (reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite).

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal accède à la demande formulée par Madame le Comptable du Trésor.

## **11 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

- Urbanisme

Monsieur Daniel TONSON mentionne que le projet de révision du PLU va être transmis aux personnes publiques associées (Préfecture, Sous-Préfecture, DDT, Chambre d'Agriculture, Commission des sites, SCOT...). Il précise qu'une dizaine d'hectares à urbaniser vont être reclassés en zones naturelles.

- Travaux

Monsieur Jacques ROUCHON indique que le programme voirie est terminé. Il reste à faire les peintures au sol. En ce qui concerne le colombarium, l'Entreprise Empreinte et Matières de Roche-la-Molière a été retenue.

Il précise également que les employés effectueront en travaux en régie l'aménagement du parcours sportif à la caserne des pompiers.

- Animation / Culture

Madame Odile PRADIER revient sur les trois expositions qui se sont tenues en salle du Conseil Municipal depuis le mois de juillet (en juillet : gravure sur linoleum, en septembre dentelle et en octobre dessins d'enfants du cours de Mme GAGLIO).

La vogue annuelle était restreinte suite à la défection de certains forains au dernier moment. Elle regrette cet état de fait cette année alors qu'un corso organisé par les classes en 5 a connu un beau succès.

Elle rappelle le spectacle « Guinguette Show » du 7 novembre prochain et le marché de Noël du 20 décembre prochain.

Enfin elle informe que de nombreux St Justaires se déplacent pour venir aux permanences organisées le lundi matin par « Ma Commune Ma santé »

- Personnel communal

Monsieur Patrice FRANCON rappelle que les besoins en personnel dans les écoles sont étudiées en collaboration avec le Directeur de l'établissement.

Concernant le SPANC, il informe qu'en 2016 auront lieu les contrôles des secteurs Sagne de Malmont, le Pâtre, le Petit Roure, la Digonnière et les Grangers.

Pour le très haut débit les travaux sur le secteur sont en cours pour la pose de la fibre avec comme objectif la fin de semestre 2016 pour les travaux

- Communication

Madame Dominique COLOMB informe que la prochaine trame sera distribuée semaine 44 avec notamment la présentation du nouveau logo de la commune.

- Scolaire

Madame Christine BONNEFOY informe que les effectifs sont stables dans les écoles et que Monsieur PICHON, IEN, a effectué la visite des écoles à la rentrée scolaire.

L'école DON BOSCO organisera le cross départemental l'année prochaine le 29 avril 2016 sur la commune.

Une réflexion est menée sur l'organisation au restaurant scolaire suite à l'augmentation de la fréquentation depuis la rentrée scolaire.

- Sports

Monsieur Philippe DUTEL remercie les élus, personnel communal et associations pour leurs aides à son intégration dans ses nouvelles fonctions d'adjoint depuis le 1 août dernier.

23 associations ont participé au forum des associations et 219 élèves à la fête du sport.

Le 14 novembre prochain aura lieu le Téléthon qui cette année en raison des élections régionales sera avancé sur la commune.

Il regrette le peu d'associations aux animations organisées par le Club de basket local pour fêter le 20 ans.

Il termine en félicitant Monsieur Mariac pour ses résultats dans les compétitions de Judo.

## **12 - QUESTIONS DIVERSES**

- **Subvention Tennis Club de Saint-Just-Malmont au titre du soutien à l'emploi sportif 2015-2016**

Monsieur le Maire informe que le Tennis Club de Saint-Just-Malmont a déposé un dossier de demande de subvention afin de bénéficier au titre de la saison 2015-2016 du dispositif de soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » financé par le Conseil Général de la Haute-Loire.

Le Tennis Club peut ainsi bénéficier d'une aide départementale de 4.20 € pour l'emploi d'un éducateur sportif breveté d'Etat si la commune s'engage à verser une aide financière communale de 2.10 €/heure. L'aide à l'emploi sportif doit s'effectuer sur la base annuelle de 458 heures.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal accepte d'allouer une participation financière communale au Tennis Club de Saint-Just-Malmont de 961.80 € (458 heures x 2.10 €) au titre du soutien à l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat.

- **Motion de soutien à l'Hôpital de Firminy et aux services des urgences**

Depuis le 20 juillet 2015, l'Hôpital de Firminy a été contraint de fermer temporairement son service des urgences chaque soir entre 20 heures et 8 heures du matin, suite à l'absence concomitante de plusieurs médecins durant les périodes de congés, d'arrêts maladie et de congé maternité. Avec plus de 30 000 passages par an, le service des urgences de Firminy occupe une place primordiale au sein de l'Ondaine et de l'Yssingelais. En effet, 40 % des personnes soignées à Firminy viennent des communes de Haute-Loire.

La création d'un SMUR rattaché à l'Hôpital de Firminy serait le meilleur dispositif permettant de faire bénéficier des moyens financiers correspondant à un réel service d'urgences à l'hôpital de Firminy et ainsi de renforcer son attractivité en matière de recrutements médicaux.

Afin de faire entendre la voix de l'ensemble des acteurs locaux, une motion de soutien contre la fermeture des urgences de nuit à l'Hôpital de Firminy est proposée.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve la présente motion et demande la création d'un SMUR rattaché à l'hôpital de Firminy.

- **Regroupement des intercommunalités**

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes « Loire Semène » a proposé une discussion sur un éventuel regroupement aux intercommunalités des « Marches du Velay » et du « Pays de Montfaucon » afin de mutualiser les services et d'obtenir des dotations de l'Etat plus intéressantes.

Les intercommunalités des « Marches du Velay » et du « Pays de Montfaucon » ont évoqué des problèmes de compétences différentes.

Monsieur le Maire a été sollicité par le Président de Saint-Etienne Métropole. Une rencontre a eu lieu. Monsieur le Maire a été surpris par les chiffres évoqués. Saint-Etienne Métropole a une dotation de l'Etat de 143 € par habitant alors que la CCLS dispose de 80 €. De plus, il s'avère que les attributions de compensation reversées aux communes atteignent 220 € par habitant contre 125 € pour Loire Semène. Monsieur le Maire regrette que seul le président de Saint-Etienne Métropole démontre un intérêt pour notre communauté. Il avoue ne pas comprendre les blocages manifestés par les Marches du Velay sur le sujet des regroupements de communautés de communes. C'est pourquoi, une réflexion doit continuer à être menée en examinant les intérêts des intercommunalités sur le long terme.

- **Accueil des réfugiés**

Monsieur le Maire déclare ne pas rester insensible à la tragédie vécue par les migrants provenant essentiellement de Syrie. L'Etat a annoncé que notre pays devrait accueillir 30 000 migrants. Il estime qu'avec 36 000 communes, chacun doit prendre sa part de responsabilité et ne pas se désintéresser de cette problématique afin d'éviter la constitution de ghettos dans les grandes villes proches. Il pense que nos communes à taille humaine avec leurs élus, leurs associations, leurs écoles, la paroisse et toutes les personnes de bonne volonté sont en mesure de participer à cet effort. Il précise néanmoins que pour notre commune, il préférerait mobiliser tous ces efforts sur une seule famille dont les membres auraient déjà le statut de réfugiés afin de s'inscrire dans la durée.

Monsieur le Maire souligne que cette question a été abordée en réunion d'adjoints et en réunion de liste. Il félicite les membres de son équipe pour la hauteur des débats qui étaient dépassionnés et empreints de bon sens et d'humanité.

Un large tour de table a permis aux élus de se prononcer en faveur de cet accueil, certains faisant part de leurs appréhensions quant à la faculté d'adaptation d'une famille isolée. Monsieur le Maire précisait que cette famille serait entourée et que le milieu associatif et l'école sont des facteurs d'intégration forts. Madame FANGET craignait quant à elle que ces réfugiés soient l'objet de menaces racistes. Monsieur le Maire répondait que la méchanceté et l'indifférence existaient partout mais qu'il fallait combattre de tels comportements et faire confiance à l'immense majorité de la population.

Pour conclure, si notre commune accueillait des réfugiés, Monsieur le Maire souhaiterait avoir un minimum d'assurance sur ces personnes (accueil d'une famille avec enfants par exemple).

Monsieur le Maire demande à Madame Odile PRADIER de débattre sur cette question lors de sa prochaine séance du CCAS.

- **SICTOM**

Monsieur le Maire qui est également président du SICTOM précisait qu'il avait engagé une réflexion sur la valorisation des ordures ménagères puisque des techniques allant dans ce sens existent en Haute-Loire.

Les objectifs de cette valorisation résident dans l'allongement de la durée de vie de notre centre d'enfouissement et dans une démarche environnementale résolument engagée.

Il informe les élus qu'une étude sera lancée pour connaître les incidences financières et techniques de cette valorisation dans une usine spécialisée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

Le texte intégral des délibérations peut être consulté en Mairie de SAINT-JUST-MALMONT aux heures d'ouverture.

<b>Frédéric GIRODET</b>		<b>Carole GRAIL</b>	
<b>Odile PRADIER</b>		<b>André MOLLE</b>	
<b>Jacques ROUCHON</b>		<b>Arlette VIOZAT</b>	
<b>Christine BONNEFOY</b>		<b>Thierry DESOLME</b>	
<b>Daniel TONSON</b>		<b>Stéphanie DEFOUR</b>	
<b>Dominique COLOMB</b>		<b>Jean-Jacques SAMUEL</b>	
<b>Patrice FRANÇON</b>		<b>Jérôme PICHOT</b>	
<b>Philippe DUTEL</b>		<b>Pauline JOUSSERAND-TOURON</b>	
<b>M.-Françoise SOUBEYRAN</b>		<b>Joël AUROUZE</b>	
<b>Marguerite FOULTIER</b>		<b>Dominique ASTIER-COURBON</b>	
<b>Maryline MOUNIER</b>		<b>Bernard ROUCHON</b>	
<b>Alain MONDON</b>		<b>Camille FANGET</b>	
<b>Chrystelle GASSMANN</b>		<b>Louis BESSON</b>	
<b>Jean FOURNEL</b>			